



Communiqué de presse

Nanterre, le 28 août 2026

Monoparentalité : AXA France propose une garantie pour venir en aide aux parents solos, après une séparation

- AXA France inclut dans ses contrats Accidents de la vie une garantie dédiée aux parents solos qui peuvent bénéficier, après une séparation ou un deuil :
 - de services d'assistance pour leurs enfants ou pour eux-mêmes ;
 - d'un soutien administratif et juridique à tout moment par téléphone.

Soutenir les parents solos

En France, une famille sur quatre est monoparentale, et, dans 82% des cas, c'est une femme qui assume seule la charge¹ des enfants. La séparation (après un divorce, une rupture ou un décès) constitue un bouleversement soudain qui réorganise profondément le quotidien : gestion des enfants, démarches administratives, nouveau rythme de vie...

Autant de responsabilités qui reposent désormais sur une seule personne, laissant peu de place pour souffler, avec des conséquences financières et sociales qui viennent s'ajouter à la charge déjà lourde du parent isolé. Des solutions d'assistance flexibles et rapides à mobiliser peuvent alors s'avérer utiles pour permettre à ces parents de traverser au mieux cette période.

Dans la continuité de ses engagements pour apporter des réponses concrètes aux fragilités de la société d'aujourd'hui, AXA France intègre une nouvelle garantie dans ses contrats Accidents de la vie afin de soutenir les parents isolés. Ainsi, les assurés détenteurs de ce contrat pourront bénéficier :

- **de services d'assistance pour les enfants et le parent seul**, assurés par AXA Partners, entité spécialiste de l'assistance au quotidien : garde d'enfants, soutien scolaire et séances de soutien psychologique par téléphone à solliciter sur la période de 12 mois qui suit la séparation ;
- **d'informations administratives et juridiques**, délivrées par Juridica, la filiale de protection juridique d'AXA France, pour apporter des réponses sur les démarches administratives et l'accès aux aides sociales, une recommandation d'avocats spécialisés le cas échéant et la mise en relations avec des associations.

Et plus largement soutenir les familles face aux fragilités de notre époque

Dans cette même volonté d'apporter une réponse concrète aux besoins de protection accrus liés à l'évolution de la société, AXA a fait évoluer son assurance scolaire pour répondre à un fait de société majeur qui touche de nombreux enfants et leurs parents.

¹ Données INSEE et *Le coût de la monoparentalité pour les femmes*, 8^e note de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, publiée par la Fondation des Femmes, 2026.

Aujourd'hui, en France, un enfant sur dix est victime de harcèlement² au cours de sa scolarité. Pour aider des parents souvent désespérés face à cette situation AXA a introduit une garantie Protection Harcèlement dans son Assurance Scolaire³. Cette garantie apporte un accompagnement juridique, un soutien psychologique pour les parents et les enfants ainsi qu'une prise en charge des frais de maintien scolaire et s'applique que l'enfant soit victime de harcèlement au sein de son établissement ou en dehors.

« Qu'il s'agisse d'un parent qui élève seul ses enfants après une séparation ou d'un enfant victime de harcèlement scolaire, ces épreuves fragilisent durablement le quotidien de toute la famille. Face à ces vulnérabilités croissantes, notre responsabilité d'assureur est d'apporter des réponses concrètes et pratiques afin d'accompagner les parents et de protéger les enfants pour que chaque famille puisse traverser ces épreuves et se reconstruire. » précise **Mathieu Godart, Directeur Général d'AXA France**

Une campagne de communication d'envergure (TV, affichage national, réseaux sociaux) permet de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux rencontrés par les familles françaises, mettant l'accent en particulier sur la monoparentalité avec un film TV (lien [ICI](#)).

Pour en savoir plus sur la nouvelle garantie parents solos ou la protection face au harcèlement scolaire rendez-vous sur [AXA.fr](https://www.axa.fr).



A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Mathieu Godart, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège plus de 8 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations presse :

Gustavo Coura – 06 46 21 86 07 – gustavo.couraguimaraes@axa.fr
Hélène Caillet – 06 40 29 88 47 – helene.caillet@axa.fr

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [L'ESPACE PRESSE](#)

² Chiffre qui provient des enquêtes nationales de victimation menées par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Éducation nationale).

³ La garantie Protection harcèlement scolaire est incluse dans le tarif de base affiché du contrat « Ma Scolaire ».

